

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 5 OCTOBRE À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1
Monsieur André Poirier, conseiller au siège numéro 2
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Simon Langeveld, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Raymond Fortier, conseiller au siège numéro 5
Madame Valérie Guénette, conseillère au siège numéro 6

Sont également présents:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire d'assemblée
Monsieur Ali Ayachi, inspecteur municipal (quitte à 19 h 40)

Ouverture de la séance et présence:

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

Ordre du jour : 2015-10-05, 1 **Attendu que** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller André Poirier que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Whereas each of the members of council has acknowledged the agenda for this meeting, which was read aloud by the mayor;

It is proposed by councillor Langeveld, seconded by councillor Poirier that the agenda proposed to the members is adopted by leaving the item Varia open.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 octobre, à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257 route 243, Canton de Melbourne, Québec.

Ouverture – opening

1. Ordre du jour - agenda
2. Procès-verbal - minutes
3. Période des questions - question period

Urbanisme/Inspection

4. Certificat de conformité - Règlement 2015-01 / By-law 2015-01 conformity certificate
5. Adoption du règlement de concordance numéro 2015-02 modifiant les normes d'intersection du règlement de lotissement no. 2008-04 / Adoption of the concordance by-law 2015-02 modifying the standards for intersections in the subdivision by-law 2008-04
6. Demande d'autorisation CPTAQ / CPTAQ request
7. CPTAQ - dossiers du mois (0852-66-2684) / monthly files

Administration

8. Correspondances
9. Dépôt des états comparatifs du troisième semestre / Comparative statement for the first 9 months
10. SSIRR budget 2016 / SSIRR 2016 budget

11. Nomination d'une personne responsable pour les permis de feu / Naming of a person for fire permits
12. Therrien Couture – mandat général 2016 / Mandate for 2016
13. Infotech - achat de compte de taxes 2016 / Purchase of taxation forms for 2016
14. Formation ADMQ / course
15. Gaz de schiste et le fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE) / Shale gas
16. Résolution d'appui sur le dossier de la fluoration de l'eau potable / Support request
17. Dons & publicités/donations & publicity (Fondation Wales Home, Centraide, Armée du Salut, Fondation du CHUS, Paniers de Noël, Classique Canadienne 2016, L'Étincelle – achat local)

Voirie

18. Subvention réseau routier / roads grant request

Factures

19. Factures/Bills

Varia

Levée de l'assemblée

Procès-verbal : 2015-10-05, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 8 septembre 2015;

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Jeff Garrett d'adopter le procès-verbal du 8 septembre 2015.

Whereas all and each of the members of this council declared to have received, before this day, copy of the minutes of the September 8th, 2015 council meeting;

It is proposed by councillor Miller, seconded by councillor Garrett to adopt the minutes of the September 8th, 2015 council meeting such as received.

Période de questions : 2015-10-05 Aucun visiteur

Certificat de conformité pour le règlement 2015-01 : 2015-10-05, La directrice générale/secrétaire-trésorière informe les membres du conseil que le certificat de conformité pour le règlement 2015-01 relatif à la production de marijuana dans la zone Cid-1 du Canton de Melbourne émis par la MRC du Val-Saint-François a été reçu le 11 septembre 2015.

The director general/secretary-treasurer informs the members of council that the certificate of compliance for the by-law no. 2015-01 relative to the production and the distribution of marijuana for medical purposes in the zone Cid-1 in the Township of Melbourne issued by the MRC of Val-Saint-François was received on September 11th, 2015.

Règlement de concordance no. 2015-02 : 2015-10-05, 3 Règlement de concordance no. 2015-02, modifiant les normes d'intersection du règlement de lotissement no. 2008-04;

Attendu que la MRC a adopté un règlement numéro 2015-01 modifiant le schéma d'aménagement permettant un assouplissement des normes, relatif à toute nouvelle intersection, donnant sur une route numérotée;

Attendu qu'il est actuellement obligatoire que toute nouvelle intersection, donnant sur une route publique numérotée, doit respecter une distance minimale de 150 mètres en périmètre urbain et 300 mètres ailleurs sur le territoire;

Attendu que le règlement du lotissement numéro 2008-04 de la Municipalité du Canton de Melbourne ne prévoit pas d'exception

permettant la diminution de la distance entre les intersections donnant sur une route publique numérotée;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 3 août 2015;

Attendu que les membres du CCU ont été consultés le 26 août 2015 et qu'ils ont recommandé l'adoption du règlement 2015-02 modifiant les normes d'intersection du règlement de lotissement no. 2008-04;

Attendu qu'un premier projet de règlement a été déposé le 8 septembre 2015;

Attendu qu'un avis public a été publié le 16 septembre 2015;

Attendu qu'une assemblée de consultation a été tenue le 5 octobre 2015;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Valérie Guénette, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu à l'unanimité, qu'un règlement de ce conseil portant le numéro 2015-02 soit et est adopté.

Tous les membres du conseil ont reçu copie dudit règlement, il y aura donc exemption de lecture lors de son adoption.

Le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne décrète ce qui suit :

1) L'article 5.6 intitulé « Intersection des rues » est modifié comme suite :

a) Il est ajouté au troisième alinéa les mots suivants : « Il est permis que la distance minimale de 300 mètres d'une intersection existante dans le territoire situé à l'extérieur du périmètre d'urbanisation soit moindre, et ce lorsqu'une étude réalisée par une firme spécialisée et approuvée par le Ministère des Transports du Québec vient démontrer que la sécurité des usagers n'est pas menacée. »

b) Il est ajouté au quatrième alinéa les mots suivants « Il est permis que la distance minimale de 150 mètres d'une intersection existante dans le territoire situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation soit moindre, et ce lorsqu'une étude réalisée par une firme spécialisée et approuvée par le Ministère des Transports du Québec vient démontrer que la sécurité des usagers n'est pas menacée. »

2) Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
directrice générale/secrétaire-trésorière

Fait et adopté par le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne ce 5 octobre 2015.

Moved by councillor Guénette, seconded by councillor Garrett, it is resolved to adopt the by-law no. 2015-02, a by-law modifying the subdivision by-law no. 2008-04 concerning the reduction of the minimum distance between two (2) intersections entering onto a numbered public road.

Demande d'autorisation CPTAQ : 2015-10-05, 4 **Attendu que** Monsieur Serge Proulx de la compagnie 9067-8780 Québec Inc. désire présenter une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'acquisition d'une partie du lot # 3 511 272, représentant 28,34 hectares, dans le territoire du Canton de Melbourne; une érablière non exploitée, contiguë à son érablière en

production, pour faire en sorte d'augmenter sa capacité de production actuelle.

Attendu que Monsieur Proulx demande l'appui de la Municipalité pour son projet; la demande a déjà été étudiée par l'inspecteur municipal et jugée conforme à la réglementation municipale;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Valérie Guénette, appuyé par le conseiller Simon Langeveld et résolu à l'unanimité, que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne appuie la demande de Monsieur Serge Proulx de la compagnie 9067-8780 Québec Inc. à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'acquérir une partie du lot # 3511272, représentant 28,34 hectares, dans le territoire du Canton de Melbourne afin d'augmenter sa production de sirop.

Moved by councillor Guénette, seconded by councillor Langeveld, it is resolved that Council supports the application made by Serge Proulx of 9067-8780 Québec Inc. to the CPTAQ with regards to the purchase of a part of lot # 3 511 272 (28,34 hectares) on the territory of Melbourne Township; a maple grove next to his maple grove in production to increase his production capacity.

CPTAQ dossier du mois : 2015-10-05 La correspondance relative aux dossiers du mois (0852-66-2684) a été déposée et expliquée par l'inspecteur municipal. / Correspondence relating to the monthly files was tabled and explained by the municipal inspector.

Correspondances : 2015-10-05 La liste de la correspondance reçue pour la période du 9 septembre au 5 octobre 2015 a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

The list of the correspondence received for the period from September 9th till October 5th, 2015 was given to every member of Council. The items from the correspondence being subject to a resolution will be filed in the archives.

État comparatif au 30 septembre 2015 : 2015-10-05, Le conseil prend connaissance de l'état comparatif des activités de fonctionnement pour la période de neuf (9) mois terminant le 30 septembre 2015, déposé par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

Council acknowledges the comparative statement of operating activities for the nine (9) months period ending September 30th, 2015, as tabled by the director general/secretary-treasurer.

Budget SSIRR 2015 : 2015-10-05, 5 Attendu que le Service de Sécurité d'Incendie de la région de Richmond a adopté un budget de 423 987\$ pour l'année 2016;

Attendu que la quote-part du Canton de Melbourne s'élève au montant de 91 683 \$;

Attendu que les quatre municipalités membres du Service de Sécurité d'Incendie doivent approuver le budget de la régie d'incendie;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu à l'unanimité, que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne approuve le budget de 423 987 \$ (incluant une quote-part de 91 683 \$ pour Canton de Melbourne) adopté par le Service de Sécurité d'Incendie pour l'année 2016.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Miller, it is resolved to approve the budget adopted by the SSIRR for the year 2016; a total budget of 423 987 \$, of which Melbourne's share is 91 683 \$.

Nomination pour l'émission des permis de feu : 2015-10-05, 6
Attendu que la Municipalité doit nommer une personne responsable pour l'émission des permis de feu ;

Attendu qu'une mise à jour de cette nomination est requise;

Il est proposé par la conseillère Valérie Guénette, appuyé par le conseiller André Poirier et résolu,

Que le préventionniste du service de sécurité d'incendie de la région de Richmond (SSIRR) soit nommé comme personne à délivrer les permis de feu pour la Municipalité du Canton de Melbourne;

Que le chef pompier du service de sécurité d'incendie de la région de Richmond (SSIRR) soit nommé comme substitut à délivrer les permis de feu pour la Municipalité du Canton de Melbourne.

Moved by councillor Guénette, seconded by councillor Poirier, it is resolved unanimously that council names the fire prevention officer of the Richmond area fire protection management board (SSIRR) as the person designated to issue fire permits for the Township of Melbourne; that council names the fire chief of the SSIRR as a substitute to issue fire permits for the Township of Melbourne.

Therrien Couture Avocats, s.e.n.c.r.l. : 2015-10-05, 7 **Attendu que** le cabinet Therrien Couture Avocats, s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité du Canton de Melbourne une offre de services professionnels pour l'année 2016;

Attendu que cette offre répond aux besoins de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Raymond Fortier et résolu, à l'unanimité que la Municipalité du Canton de Melbourne accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Avocats, s.e.n.c.r.l. pour l'année 2016.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Fortier, it is resolved that council authorizes the representatives of the municipality to employ, as necessary, the services of the lawyers firm Therrien Couture Avocats, s.e.n.c.r.l. for the period from January 1st, 2016 to December 31st, 2016, under the terms of the service offer dated September 11th, 2015.

Comptes de taxes bilingues : 2015-10-05, 8 Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité, que le conseil autorise l'achat de 1000 comptes de taxes bilingues.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Garrett, it is resolved to authorize the purchase of 1000 bilingual tax bills.

Programme de formation à la fonction de directeur général/secrétaire-trésorier - ADMQ: 2015-10-05, 9 **Attendu que** l'Association des Directeurs Municipaux du Québec offre un programme de formation spécifique aux fonctions de la directrice générale/secrétaire-trésorière répondant aux standards de l'enseignement supérieur incluant notamment des cours de base à distance (en ligne) et des activités complémentaires;

Attendu que le programme de formation, basé sur le développement de compétences aux fonctions d'un directeur général/secrétaire-trésorier, est supervisé et reconnu par le Cégep de Sorel-Tracy et soutenu par la Mutuelle des Municipalités du Québec;

Attendu que la directrice générale/secrétaire-trésorière, Madame Cindy Jones, souhaite s'inscrire à des cours en ligne (comptabilité municipale);

Il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu

D'autoriser Madame Cindy Jones à s'inscrire à un cours de formation en ligne (comptabilité municipale) de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec;

De défrayer les coûts associés à l'achat des cours en ligne et aux frais reliés à l'acquisition de la licence annuelle.

Whereas the ADMQ offers a training program for director general/secretary-treasurers respecting the standards of higher education which includes basic on-line courses and additional activities; whereas the training program is based on the development of skills in the work function and is supervised and recognized by the Cégep de Sorel-Tracy and supported by the Mutuelle des municipalités du Québec;

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Miller, it is resolved unanimously to authorize the director general / secretary treasurer, Cindy Jones, to enroll in an on-line courses (municipal accounting) offered by the ADMQ; that council authorizes the expenses for the purchase of the courses and the annual license fee.

Gaz de schiste - fonds intermunicipal de défense de l'eau : 2015-10-05, 10 **Attendu que** Madame Hilda Markis a déjà siégé au comité du «Fonds intermunicipal de défense de l'eau» (FIDE);

Attendu qu'un nouveau membre délégué municipal devrait être nommé, en remplacement de Madame Markis sur le comité du «Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE);

Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par la conseillère Valérie Guénette, il est résolu à l'unanimité des conseillers de désigner Monsieur Simon Langeveld, conseiller, comme délégué municipal de la Municipalité du Canton de Melbourne au sein du conseil d'administration du «Fonds intermunicipal de défense de l'eau» FIDE.

Whereas Mrs. Hilda Markis previously served on the committee of the «Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE)»; whereas a new municipal member should be appointed to replace Ms. Markis on this committee;

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Guénette, it is resolved unanimously to appoint Simon Langeveld, councillor, as municipal delegated member for the Township of Melbourne on the board of administrators of the «Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE)» .

Résolution d'appui au dossier de la fluoration de l'eau potable : 2015-10-05, 11 **Considérant que** la fluoration de l'eau potable suscite de nombreuses inquiétudes auprès de la population, notamment parce que de récentes études scientifiques remettent en cause l'efficacité et l'innocuité de la fluoration pour la santé et précisent ses impacts sur l'environnement;

Considérant que les produits de fluoration proviennent de déchets industriels recyclés, issus de la récupération des vapeurs toxiques des usines d'engrais phosphatés, et que le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et Santé Canada sont incapables de fournir des tests toxicologiques requis afin de démontrer leur innocuité;

Considérant que nul ne peut imposer légalement à tous les citoyens un traitement médical dentaire ou autre sans tenir compte de leurs besoins spécifiques, leur âge, leur sexe, leur état nutritionnel et leur condition de santé et, surtout sans leur consentement, l'emploi d'une substance qualifiée impropre à la consommation humaine et faussement classée comme produit de traitement de l'eau;

Considérant que cette mesure est illégale et contrevient à la Charte des droits et libertés et que les citoyens sont en droit de défendre leur intégrité en s'opposant à l'administration forcée, via l'eau potable, d'un médicament non homologué et non testé en toxicologie;

Considérant que le programme de fluoration de l'eau potable est un gaspillage de fonds publics, sachant que seulement 1 % de l'eau potable sert à l'hydratation et que, par conséquent, 99 % de l'argent investi dans ce programme se retrouve à l'égout inutilement et nuisiblement;

Considérant que les promoteurs de la fluoration ne considèrent pas les aspects juridiques, éthiques, environnementaux, économiques de cette mesure dite de santé publique et qu'il n'y a aucun consentement social pour la poursuite de ce programme;

Considérant que de plusieurs experts ont démontré que la fluoration de l'eau potable est inefficace, nuisible et illégale;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne

Appuie la position de la Coalition Eau Secours, de la Coalition trifluvienne pour une eau très saine et du Front commun pour une eau saine, dans le cadre de ce dossier;

Demande au gouvernement du Québec d'abolir le programme de fluoration et de le remplacer par des mesures socialement plus acceptables pour aider les citoyens à améliorer leur état de santé bucco-dentaire;

Faire parvenir une copie de cette résolution aux Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Langeveld it is resolved unanimously that the Council of the Township of Melbourne supports the position of the *Coalition Eau Secours*, the *Coalition trifluvienne pour une eau très saine* and the *Front commun pour une eau saine*, as part of this case to stop the fluoridation of drinking water; to ask the Quebec government to abolish the fluoridation program and replace it by socially acceptable measures to help people improve their oral health; to send a copy of this resolution to the *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*, the *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* and the *Ministère de la Santé et des Services sociaux*.

Publicités/dons : 2015-10-05, 12 Sur proposition du conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise les dépenses suivantes en dons aux organismes à but non lucratif et en publicités:

L'Étincelle(Achat local)	139 \$+taxes(pub)
Classique Canadienne 2016	125 \$+taxes(pub)
Centraide	100 \$(don)
Armée du Salut	100 \$(don)
Fondation du CHUS	100 \$(don)
Panier de Noël	100 \$(don)
Fondation Wales Home	500 \$(don)

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Garrett, it is resolved that Council authorizes the above expenditures for advertising and donations to non-profit organizations.

Subvention d'amélioration du réseau routier : 2015-10-05, 13 Sur proposition de la conseillère Valérie Guénette, appuyé par le conseiller André Poirier, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité

du Canton de Melbourne approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 34 000\$, conformément aux stipulations du Ministère des Transports; que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Moved by councillor Guénette, seconded by councillor Poirier, it is resolved that Council approves the work carried out on municipal roads to the subsidized amount of 34 000\$ in conformity with stipulations established by the *Ministère des Transports*; that this work is not subject to any other grant.

Factures : 2015-10-05, 14 **Attendu que** la directrice générale/secrétair-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 176 318,86 \$) et des chèques émis (montant : 11 487,71 \$) à chacun des membres du conseil;

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller André Poirier que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chaque membre du conseil soient acceptés et/ou payés.

Whereas the director general/secretary-treasurer gave a copy of the list of the accounts to be paid (176 318,86 \$) and the payments issued (11 487,71 \$) to each council member;

It is proposed by councillor Miller, seconded by councillor Poirier that the accounts to be paid and cheques issued, according to lists given to each council member are accepted and/or paid.

Levée de la séance : 2015-10-05, 15 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par la conseillère Valérie Guénette que la séance soit levée à 20 h 55. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 2 novembre 2015.

All the subjects on the agenda having been the object of discussions and resolutions, where necessary, it is proposed by councillor Guénette that this meeting be closed at 8:55 p.m. The next regular council meeting will be held on Monday, November 2nd, 2015.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale/secrétair-trésorière